

ORGANISMES CERTIFICATEURS

HABILITEZ ET CONTRÔLEZ VOS PARTENAIRES DE MANIÈRE SÉCURISÉE !

Jeudi

6

JUIN

2024

DE 14 H À 17 H

À l'heure du renforcement des contrôles de France compétences sur la gestion des partenaires habilités, il est très important pour les organismes certificateurs de bien choisir et contrôler leurs partenaires !

En tant que certificateur, ces stratégies partenariales vous permettront d'optimiser vos certifications et de les faire rayonner, mais exigent une rigueur et un formalisme importants. Avant de développer son réseau de partenaires habilités ou pour en sécuriser la gestion, il faut se poser les questions suivantes :

- À quelles conditions l'organisme certificateur peut-il engager des partenariats ?
- Quelles seront ses obligations ?
- Quel formalisme respecter dans les conventions passées entre les certificateurs et les partenaires habilités ?
- Avec quelles redevances ?
- Quelles seront les obligations du partenaire habilité ? Peut-il sous-traiter ?
- Comment organiser le contrôle des partenaires habilités ?
- Comment en rendre compte à France compétences ?

Vous souhaitez organiser un réseau de co-certificateurs ? Vous souhaitez habilitier des partenaires pour la formation et/ou pour l'évaluation ? Pour leur permettre de préparer en formation des candidats visant vos certifications enregistrées au RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ou au Répertoire spécifique, voire d'organiser les épreuves de validation en votre nom ? Cette Master Class vous donnera des clefs opérationnelles pour bien sélectionner les partenaires, établir une convention avec eux et... les contrôler !

Points d'ingénierie, questions-réponses et témoignages d'organismes certificateurs rythmeront cette Master class pour vous donner les clés d'un décryptage efficace de ces stratégies de partenariats qui se développent actuellement.

Public

Cet événement s'adresse aux :

- ministères et organismes certificateurs
- branches professionnelles
- Opcv
- organismes de formation publics et privés
- services de formation continue des universités
- cabinets/conseils...

INSCRIVEZ-VOUS

sur le site de Centre Inffo

[centre-inffo.fr](https://www.centre-inffo.fr)

TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr

PROGRAMME PRÉVISIONNEL

ORGANISMES CERTIFICATEURS :
HABILITEZ ET CONTRÔLEZ VOS
PARTENAIRES DE MANIÈRE SÉCURISÉE !



CONTACT COMMERCIAL
TÉL. 01 55 93 91 83

inscription.event@centre-inffo.fr

SÉLECTIONNEZ RIGOREUSEMENT VOS PARTENAIRES HABILITÉS

- À quelles conditions l'organisme certificateur peut-il engager des partenariats avec des organismes de formation et sur quels périmètres ? Quelles seront ses obligations ?
- Quels sont les critères de sélection indispensables ?
- Quel type de cahier des charges l'organisme certificateur peut-il construire ?

ETABLISSEZ DES CONVENTIONS SÉCURISÉES AVEC VOS PARTENAIRES HABILITÉS

- Quel formalisme respecter dans les conventions passées entre les certificateurs et les partenaires habilités ?
- Avec quelles redevances ?
- Quelles seront les obligations du partenaire habilité ? Peut-il sous-traiter ?

CONTRÔLEZ RÉGULIÈREMENT VOS PARTENAIRES HABILITÉS

- Comment organiser le contrôle des partenaires habilités ?
- Quels éléments faut-il impérativement contrôler ?
- Comment rendre compte à France compétences de son plan de contrôle ?

PARTICIPANTS À LA MASTER CLASS

INTERVENANTS

- **Valérie HELLOUIN**, consultante senior Ingénierie et politiques de formation, Centre Inffo
- **Dominique HUNIN**, consultant associé, ADMTC

La participation d'organismes certificateurs témoins est à confirmer.

ANIMATION : **SONIA DÉCHAMPS**, journaliste

MODALITÉS

- **Table ronde** avec les acteurs concernés
- **Questions-réponses** en direct
- Les **diaporamas** utilisés pendant la Master class
- Le **dossier documentaire** de la Master class : bibliographie, extraits des bonnes feuilles des publications de Centre Inffo

